

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

OCTOBRE 2022 - RAAE n° 103 du 07 octobre 2022
publié le 07 octobre 2022

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39
mél : pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

CABINET

DIRECTION DES SÉCURITÉS

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté n° 2022-805 du 6 octobre 2022 modifiant provisoirement le stationnement et la circulation dans le département à l'occasion du marathon solidaire et festif de Cergy-Pontoise du 08 octobre 2022

1

Arrêté n° 2022-0810 du 7 octobre 2022 réglementant temporairement la vente et le transport par des particuliers des produits pétroliers dans des récipients de type jerrican dans le département du Val-d'Oise

7



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Cergy, le 6 octobre 2022,

**Arrêté n°2022-805 modifiant provisoirement le stationnement et la circulation
dans le département à l'occasion du marathon solidaire et festif de Cergy-Pontoise
du 08 octobre 2022**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L 325-1 à L 325-3, R.411-8 et R.411-25 ;

Vu la déclaration de manifestation déposée par le représentant de l'Entente agglomération Cergy-Pontoise ;

Vu les avis des maires des communes de Cergy, Éragny, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Neuville-sur-Oise, Jouy-le-moutier, Vauréal, Boisemont, Menucourt, Courdimanche et Osny ;

Considérant l'organisation du marathon solidaire et festif de Cergy-Pontoise le 08 octobre 2022 dans les communes de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;

Considérant que pour garantir le bon déroulement de cet évènement, il convient de modifier temporairement les règles de stationnement et circulation dans les communes de Cergy, Éragny, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Neuville-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Boisemont, Menucourt, Courdimanche et Osny, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Sur proposition du directeur de cabinet ,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tout type de véhicule est interdit dans les communes de Cergy, Éragny, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Neuville-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Boisemont, Menucourt, Courdimanche et Osny, dans les conditions précisées en annexe I.

Article 2 : Sans préjudice des sanctions pénales auxquelles s'exposent les personnes en infraction avec les dispositions du présent arrêté, les véhicules ayant servi à commettre ces infractions peuvent être immobilisés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles 1325-1 à 1325-3 du code de la route.

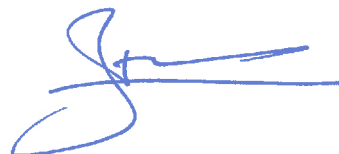
Article 3 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R.311-1 6.5 du code de la route.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, le commandant de la CRS autoroutière Nord-Île-de-France, les maires des communes de Cergy, Éragny, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Neuville-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Boisemont, Menucourt, Courdimanche et Osny, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage.

Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

A Cergy, le - 6 OCT. 2022

Pour le préfet,
Le sous-Préfet, directeur de Cabinet



Thomas FOURGEOT

Cergy-Pontoise, le 6 octobre 2022,

**Annexe I à l'arrêté n°2022-805 modifiant provisoirement le stationnement et la circulation
dans le département à l'occasion du marathon solidaire et festif de Cergy-Pontoise
du 08 octobre 2022**

Commune	Nom de la Voie	Détails	Horaires fermeture à la circulation	Horaires interdiction stationnement
Cergy	Avenue du parc	entre l'intersection prieuré et intersection boulevard de l'hautil	du vendredi 14h au samedi 10h30	du vendredi 14h au samedi 10h30
Cergy	Boulevard de l'hautil	entre l'intersection avenue du parc et intersection bernard hirsch	du samedi 7h au samedi 10h30	
Cergy	Boulevard de l'hautil	entre l'intersection bernard hirsch et le boulevard de l'oise	le samedi de 9h15 à 9h45	
Cergy	Boulevard de l'oise	entre l'intersection boulevard de l'hautil et avenue du sud	le samedi de 9h à 10h	
Cergy	Boulevard de l'oise	entre l'avenue du sud et boulevard charles de gaule	le samedi de 9h à 10h15	
Eragny	Boulevard charles de gaule	entre avenue du sud et rue des érables	le samedi de 9h à 10h15	
Eragny	boulevard charles de gaule	entre N184 et rue des érables	le samedi de 9h à 10h15	
Eragny	N184	sortie au croisement charles de gaules	le samedi de 9h à 10h15	
Eragny	rue des érables	complète	le samedi de 9h à 10h15	du samedi 04h00 au samedi 10h30
Eragny	rue des frènes	complète	le samedi de 9h à 10h30	
Eragny	avenue du gros chène	intersection rue des frènes avenue des bellevues	samedi de 9h30 à 10h30	du samedi 08h00 au samedi 10h30
Eragny	avenue des bellevues	intersection avenue du gros chène et rue de la patelle	samedi de 9h30 à 10h30	
Saint ouen l'aumone	avenue des bellevues	complète	samedi de 9h à 11h	
Saint ouen l'aumone	avenue de paris	adolphe chauvin à la limite de pierrelaye	sauf riverain de 9h à 11h	
Saint ouen l'aumone	avenue de paris	intesection rue vallon à l'intersection rue louis delage	sauf riverain de 9h à 11h	
Saint ouen l'aumone	avenue de paris	adolphe chauvin à rue du vallon	le samedi de 9h à 11h	
Saint ouen l'aumone	place montesqieu		le samedi de 7h à 11h30	
Saint ouen l'aumone	champ gaillard	intesection rue de paris intersection rue du pont vert	le samedi de 6h à 11h	du samedi 04h00 au samedi 11h
Saint ouen l'aumone	champ gaillard	intersection rue du pont vert et rue adophe chauvin	le samedi de 9h30 à 11h	du samedi 04h00 au samedi 11h
Saint ouen l'aumone	le long d'adolphe chauvin	trottoir	le samedi de 9h30 à 11h	
Saint ouen l'aumone	chemin de saint prix (réservé bus)	passage sur la voie des véhicules de secours et sur la voie douce des coureurs	le samedi de 9h30 à 11h	

Saint ouen l'aumone	carrefour avenue de la marre et chemin de saint prix		le samedi de 9h30 à 11h	
Saint ouen l'aumone	le long de marcel darsault	sur la voie douce	le samedi de 9h30 à 11h	
Saint ouen l'aumone	N184	sortie saint ouen l'aumone maubuisson	le samedi de 9h45 à 10h45	
Saint ouen l'aumone	Avenue de l'aiguillette	croisement marcel darsault à l'insertion saint hilaire	le samedi de 9h30 à 11h	
Saint ouen l'aumone	Saint hilaire	intersection aiguillette et intersection avenue du château	le samedi de 9h30 à 11h	du samedi 04h00 au samedi 11h
Saint ouen l'aumone	avenue du château	intersection avenue du vert galant à l'intersection saint hilaire	sauf riverain de 9h à 11h	
Saint ouen l'aumone	avenue du château	intersection saint hilaire jusqu'à rue du mail	le samedi de 9h30 à 11h	
Saint ouen l'aumone	rue du mail	intersection rue épulche à intersection rue d'oraison	le samedi de 9h30 à 11h30	
Saint ouen l'aumone	rue d'epulche	accès fermés en provenance de la rue du mail	le samedi 9h45 à 11h	
Saint ouen l'aumone	rue du mail	accès fermés en provenance de la rue d'épluche	le samedi 9h45 à 11h	
Saint ouen l'aumone	avenue du château	accès fermés en provenance de la rue d'épluche	le samedi 9h45 à 11h	
Saint ouen l'aumone	rue d'oraison	passage en contresens	le samedi 9h45 à 11h	du samedi 04h00 au samedi 11h15
Saint ouen l'aumone	chemin de halage		le samedi 9h45 à 11h	
Saint ouen l'aumone	place du pont d14	fermeture du pont reliant pontoise	le samedi de 9h30 à 11h30	
Pontoise	place du pont d14	fermeture du pont reliant saint ouen l'aumone	le samedi de 9h30 à 11h30	
Pontoise	rue de l'hôtel dieu	en contresens	le samedi de 7h à 11h30	du samedi 04h00 au samedi 11h30
Pontoise	carrefour de l'hôtel dieu / séré depoint	modification de la circulation	le samedi de 7h à 11h30	
Pontoise	esplanade office du tourisme		le samedi de 9h30 à 11h30	
Saint ouen l'aumone	Quai de l'écluse	du pont à l'intersection rue de l'oise	le samedi de 9h45 à 11h30	
Saint ouen l'aumone	Quai de l'écluse		le samedi de 9h30 à 11h30	du samedi 4h au samedi 11h30
Saint ouen l'aumone	Rue salvadore Allende	fermeture des accès au quai de l'écluse	le samedi de 9h30 à 11h30	
Eragny	chemin de halage		le samedi de 8h à 12h	du samedi 4h au samedi 12h
Eragny	rue de l'oise	fermeture des accès au chemin de halage	le samedi de 9h30 à 12h	
	rue du ru	fermeture des accès au chemin de halage	le samedi de 9h30 à 12h	
	rue de la fontaine	fermeture des accès au chemin de halage	le samedi de 9h30 à 12h	
Eragny/Neuville	chemin de la carrière pépin		le samedi de 9h30 à 12h	du samedi 4h au samedi 12h
Eragny	rue de neuville	intersection carrière pépin à intersection rue eragny	le samedi de 10h à 12h	du samedi 4h au samedi 12h
Neuville	rue d'eragny	intesection rue de neuville à rue de conflans	le samedi de 10h à 12h 15	

Neuville	rue de conflans	rue eragny rue de conflans / passage à 2x1 voie de la rue de conflans	le samedi de 9h30 à 12h 15	
Neuville	le long de la rue d'éragny		le samedi de 10h à 12h 15	
Neuville	rue d'éragny	de l'intersection maurice jourdain à l'intersection boulevard de l'hautil	le samedi de 9h45 à 12h15	du samedi 4h au samedi 12h15
Neuville/Jouy le moutier	pont D48		le samedi de 10h15 à 12h15	
Jouy le moutier	sortie pond D48		le samedi de 10h15 à 12h15	
Jouy le moutier	carrefour de la croix saint jacque	en sens inverse à la circulation	le samedi de 10h15 à 12h15	
Jouy le moutier	Boulevard écancourt	entre croix saint jacque et rue de l'église	le samedi de 10h00 à 12h30	
Jouy le moutier	boulevard écancourt	entre rue de l'église et la rue du stade	le samedi de 10h00 à 13h	du samedi 4h au samedi 13h
Jouy le moutier	place du bien etre		le samedi de 7h à 14h	du samedi 4h au samedi 14h
Jouy le moutier	boulevard d'écancourt	entre rue du stade et boulevard de l'oise	le samedi de 10h à 13h	
Jouy le moutier	boulevard de l'oise	entre boulevard d'écancourt et avenue des tremblays	le samedi de 10h à 13h	
jouy le moutier/Vauréal	le long du boulevard de l'oise	entre l'avenue des tremblays et les vallanchards	le samedi de 10h à 13h	
Vauréal	le long du boulevard de l'oise	entre les vallanchards et la croix lieu	le samedi de 10h à 13h15	
Vauréal	place de la mairie		le samedi de 10h à 13h15	du samedi 4h au samedi 13h30
Vauréal	le long de l'avenue de gandhi	complète	le samedi de 10h30 à 13h15	
Vauréal / Boisemont	route de vauréal	complète	le samedi de 10h30 à 13h30	du samedi 6h au samedi 13h30
Boisemont	route de menucourt	complète	le samedi de 10h30 à 13h30	
Boisemont/Menucourt	route de boisemont à menucourt	complète	le samedi de 10h30 à 13h45	
Menucourt	avenue du président charles de gaule	complète	le samedi de 10h00 à 13h45	du samedi 6h au samedi 13h45
Menucourt	rue jules givone	complète	le samedi de 10h00 à 13h45	du samedi 6h au samedi 13h45
Menucourt	route de saillancourt	de l'intersection jules givogne à intersection allée du château	le samedi de 10h00 à 13h45	du samedi 6h au samedi 13h45
Menucourt	allée du château	complète	le samedi de 10h00 à 13h45	du samedi 6h au samedi 13h45
Menucourt	allée du vexin	suite allée du château à l'intersection victor hugo	le samedi de 10h00 à 13h45	
Menucourt	rue victor hugo	intersection allée du château et général delattre de tassigny	le samedi de 10h00 à 13h45	
Menucourt	delattre de tassigny	intersection victor hugo à intersection rue de la cote des auges	le samedi de 10h00 à 13h45	du samedi 6h au samedi 13h45
Menucourt	le long de lucie et raymond aubrac	complète	le samedi de 10h30 à 13h45	
Menucourt	boulevard de la crete	complète	le samedi de 10h30 à 14h	

Courdimanche	boulevard de la crete	jusqu'au rond point du miroir	le samedi de 10h30 à 14h	
Courdimanche	boulevard saint appoline	entre le rond poid du miroir et le boulevard des chasseurs	le samedi de 10h30 à 14h	du samedi 9h au samedi 14h
Courdimanche	chemin des cygnes	complète		
Courdimanche	chemin du bassin	complète	le samedi de 10h30 à 14h	du samedi 9h au samedi 14h
Courdimanche/Cergy	Le long du boulevard d'erkrath	entre le boulevard de la crete et la rue passe partout	le samedi de 10h45 à 14h	
Cergy	le long de la rue passe partout		le samedi de 10h45 à 14h	
Cergy	place de visages du nautilus		le samedi de 7h à 15h	
Cergy	cours des merveilles	entre l'intersection boulevard erkrath et rue du capitaine némo	le samedi de 9h30 à 15h	
Cergy	le long du boulevard erkrath		le samedi de 10h30 à 15h	
Cergy/Puiseaux	boulevard de la paix	interesection boulevard erkrath jusqu'au boulevard du moulin à vent	le samedi de 10h30 à 15h	
Cergy	boulevard de la paix	intersection boulevard du moulin à intersection boulevard d' osny	le samedi de 10h30 à 15h	
Cergy	le long du boulevard de la paix	de l'intersection boulevard d'osny jusqu'à l'aren ice	le samedi de 10h30 à 15h30	
Cergy	parvis des glaces		le samedi de 10h30 à 15h	
Cergy	parking salif keita		le samedi de 10h30 à 15h	du samedi 9h au samedi 16h
Cergy	avenue de la plaine des sports		le samedi de 10h30 à 15h	
Cergy	le long de la rue du petit albi		le samedi de 10h45 à 15h	
Cergy/Osny	chemin	entre cergy (rue du petit albi) et osny (chaussée jules césar)	le samedi de 10h45 à 15h	
Osny	chaussée jules césar	de l'intersection boulevard d'osny jusqu'à intersection boulevard de la paix	le samedi de 11h à 15h30	
Osny/Pontoise	chaussée jules césar	de l'intersection boulevard de la paix jusqu'à l'avenue général schmitz	le samedi de 11h à 15h30	
Pontoise	avenue général schmitz	intersection chaussée jules césar à intersection rue des escadrons	le samedi de 11h à 15h30	
Pontoise	rue des escadrons	en sens inverse à la circulation	le samedi de 11h à 16h	du samedi 9h au samedi 16h
Pontoise/Cergy	le long de l'avenue de verdin	intersection rue des escadrons et boulevard de l'hautil	le samedi de 11h à 16h	
Cergy/Pontoise	boulevard de l'hautil	entre avenue des 3 fontaines et le passage du lycée	le samedi de 11h à 16h	
Pontoise	passage du lycée	restiction à la circulation entre le boulevard de l'hautil et le stade des maradas	du vendredi 14h au samedi 4h	
Pontoise	passage du lycée	fermeture à la circulation entre le boulevard de l'hautil et le stade des maradas	du samedi 4h au dimanche 10h	du samedi 4h au dimanche 10h



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

ARRÊTÉ n° 2022-0810

réglementant temporairement la vente et le transport par des particuliers des produits pétroliers dans des récipients de type Jerrican dans le département du Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.122-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2214-4 et L.2215-1, L. 2512-13, L. 2512-17 et L. 2521-3 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1 et L. 122-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant Monsieur Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Considérant que, en application des articles L.122-1 du code de la sécurité intérieure et 11 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet du Val-d'Oise a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans le département du Val-d'Oise ;

Considérant que, du fait des perturbations constatées dans l'approvisionnement en carburants de nombreuses stations services du département, les forces de l'ordre font de plus en plus face à des troubles à l'ordre publics entre consommateurs dont certains constituent des réserves au moyens de jerricans ou de contenants divers ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure réglementant temporairement le transport par des particuliers des produits pétroliers dans des récipients répond à ces objectifs ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La vente, l'achat, la distribution et le transport de carburant dans tout récipient de type jerrican ou bidon est interdit à compter du 7 octobre 2022 à partir de 18h00 jusqu'au 12 octobre 2022 inclus.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables dans toutes les communes du département du Val-d'Oise.

Article 3 – Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous¹.

Article 4 – Le directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise, le sous-préfet d'Argenteuil, le sous-préfet de Sarcelles, mesdames et messieurs les maires du département, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, la directrice départementale de la protection des populations, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité n° 7, le directeur départemental de la police aux frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et affiché dans toutes les mairies des communes du département.

Fait à Cergy, le 7 octobre 2022,

Pour le préfet,
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet



Thomas FOURGEOT

ARRÊTÉ n° 2022-0810

réglementant temporairement la vente et le transport par des particuliers des produits pétroliers dans des récipients de type Jerrican dans le département du Val-d'Oise

¹ Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un **recours gracieux** adressé auprès du préfet du Val-d'Oise.
 - un **recours hiérarchique** adressé au ministre de l'Intérieur- Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Sous Direction des Libertés Publiques et de la Police administrative- - 11, rue des Saussaies- 75800 Paris Cedex 08.
 - un **recours contentieux** adressé au tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bld de l'Hautil- BP 3022- 95027 Cergy Pontoise Cedex. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^{ème} mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^{ème} mois suivant la date de rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).
- Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).